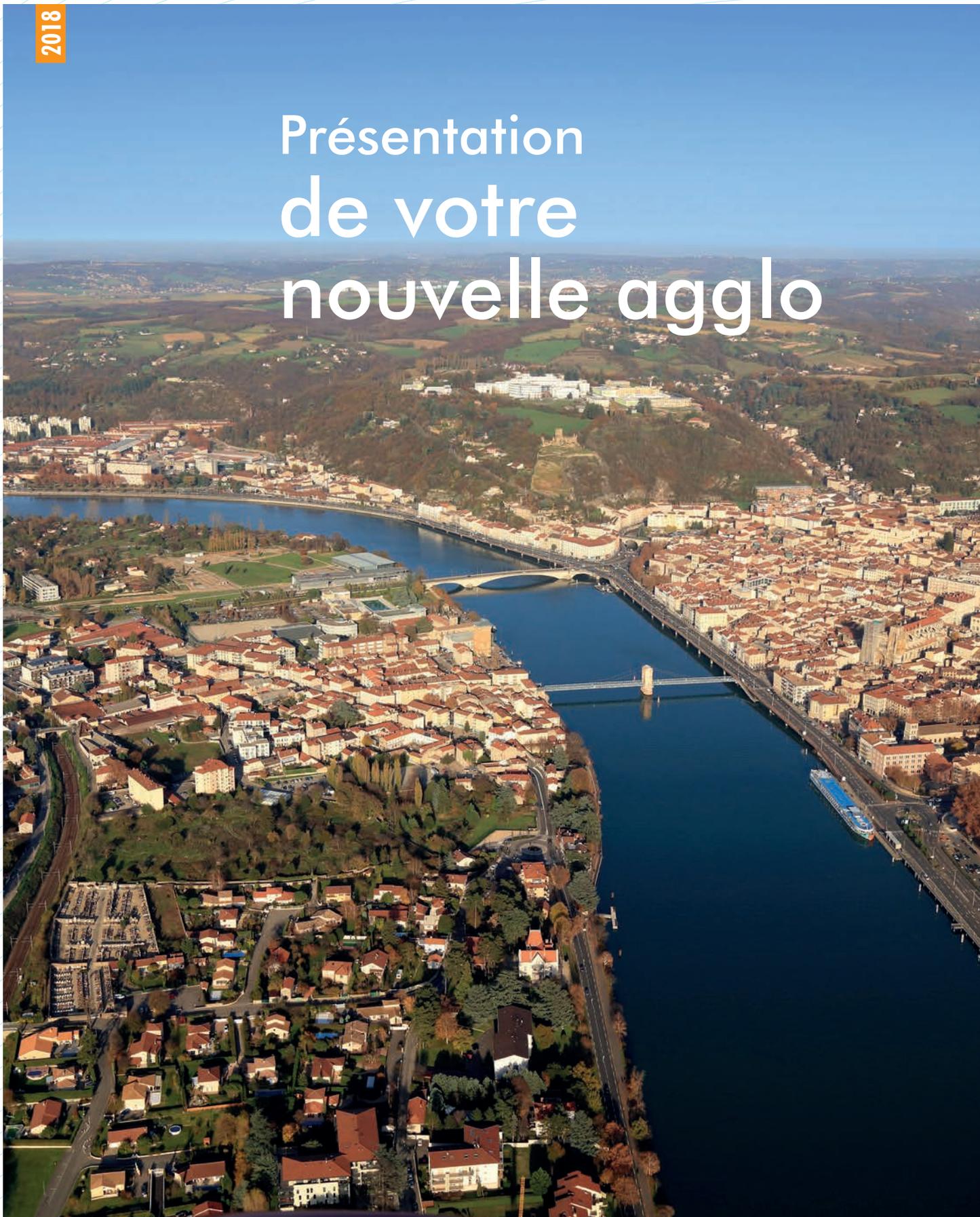


2018

Présentation de votre nouvelle agglo





Date de création :

1^{er} janvier 2018

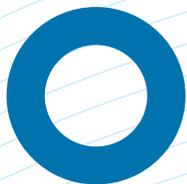
Née de la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de ViennAgglo avec intégration de la commune de Meyssez



Nombre de communes

membres : **30**

18 communes en Isère et 12 dans le Rhône

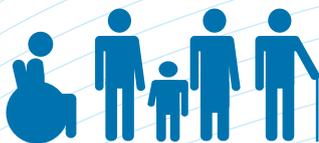


Ville centre : **Vienne**

Sous-préfecture



Superficie : **407 km²**



Nombre d'habitants :

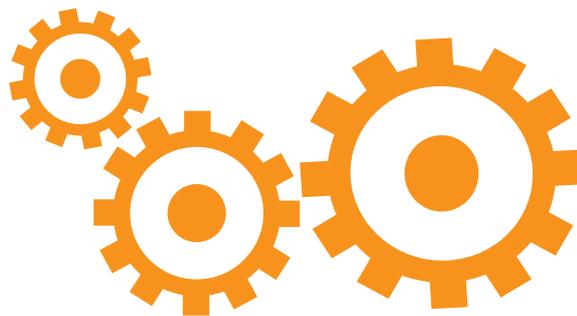
90 000

Un territoire cohérent

Vienn Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

C'est un espace de solidarité qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Vienn Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, optionnelles et facultatives (voir page 8).



Comment fonctionne Vienn Condrieu Agglomération ?

Vienn Condrieu Agglomération est administrée par un conseil communautaire.

Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

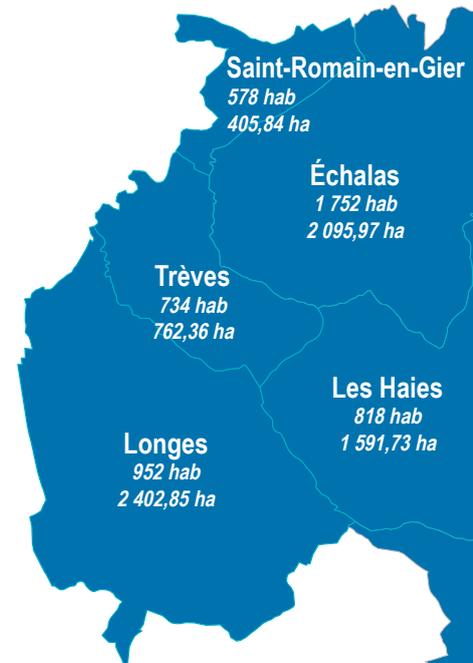
Le bureau communautaire est composé :

● du Président

Il ordonne et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

● de 15 Vice-Présidents et de 16 autres membres du bureau dont 14 conseillers délégués

Ils ont la responsabilité d'une délégation et préparent les dossiers et projets qui seront soumis en bureau, en commissions et en conseil communautaire.





Populations légales 2015
en vigueur au 1^{er} janvier 2018
(Source : INSEE)

Les commissions thématiques

- Sont présidées par un vice-président ou un conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération.
- Ouvertes aux 568 conseillers municipaux, ce sont des instances de propositions et de consultation.
- Les commissions préparent les délibérations du conseil communautaire.

Vienne Condrieu Agglomération compte 17 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie - Commerce - Artisanat
- Agriculture
- Aménagement
- Habitat
- Petite enfance
- Insertion - Emploi - Réussite éducative
- Cohésion sociale (contrat de ville, politique sociale de l'habitat, santé, jeunesse, téléalarme, FPH...)

- Voirie
- Assainissement
- Rivières, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Environnement et Plan Climat Air Énergie
- Gestion des déchets
- Transports et déplacements
- Événements culturels et sportifs de rayonnement communautaire
- Équipements sportifs

Les structures



Les équipements Petite Enfance

Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

- **Chasse-sur-Rhône** > Les P'tits Mariniers
- **Chonas-l'Amballan** > Cocon de Soie
- **Condrieu** > Mistelle
- **Échalas et Trèves** > La Ronde des Collines
- **Estrablin** > Gem'minis
- **Loire-sur-Rhône** > Les P'tits Oursons
- **Pont-Évêque** > Graine de Malice
- **Saint-Romain-en-Gal** > Tesselle et Marteline
- **Vienne**
 - > Les Cèdres
 - > La Clé des Champs
 - > La Farandole
 - > Grain d'Aile
 - > Halte-garderie de Malissol
 - > L'Isle aux Enfants
 - > Le Petit Martin
- **Villette-de-Vienne** > Fleur de Pyrus



Relais d'Assistantes Maternelles

- **Chasse-sur-Rhône** > Les P'tits Mariniers
- **Chonas-l'Amballan** > Cocon de Soie
- **Condrieu** > Les Noyodoux
- **Pont-Évêque** > Graine de Malice
- **Saint-Romain-en-Gal** > Premiers Pas
- **Vienne**
 - > La Clé des Champs
 - > Vienne Nord
 - > Relais du Château
 - > L'Île aux trésors
- **Villette-de-Vienne** > Fleur de Pyrus



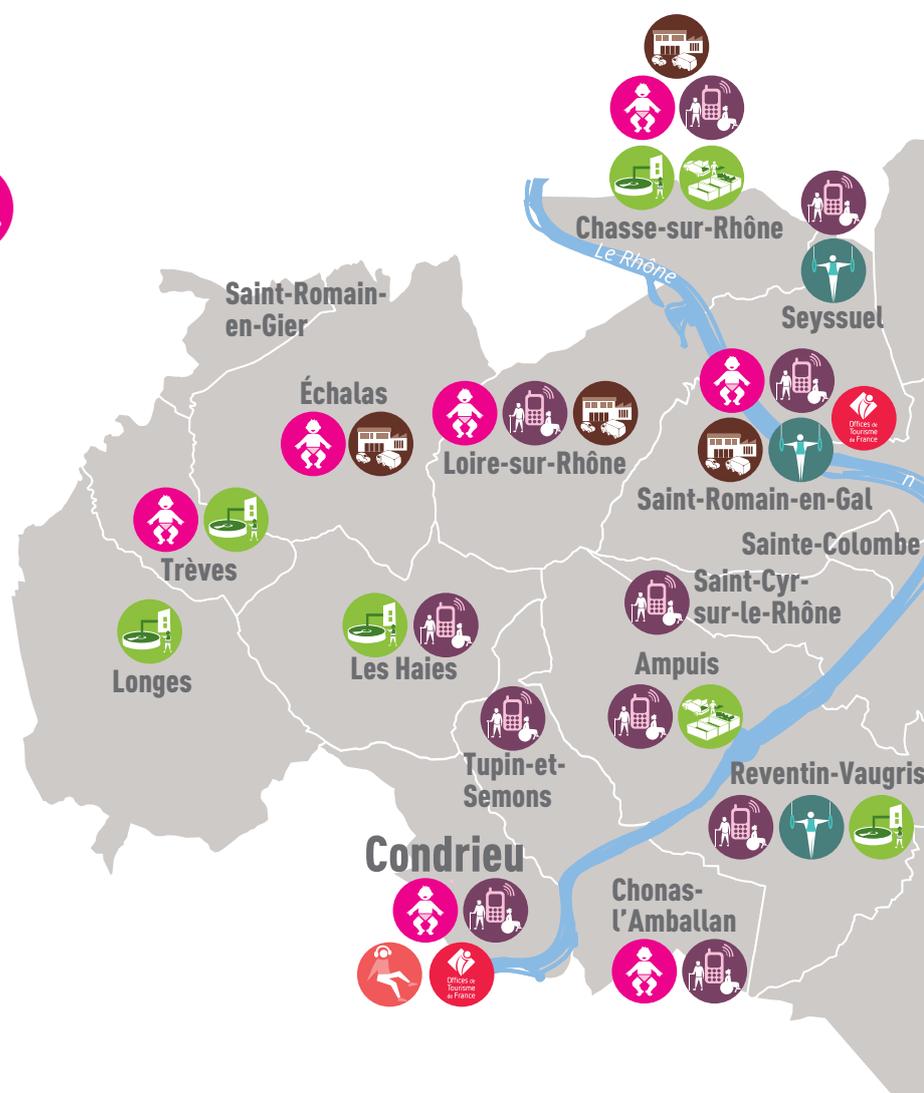
Lieu d'accueil parents enfants

- **Pont-Évêque** > Graine de Malice



Ludothèque

- **Pont-Évêque**



Téléalarme

- Ampuis
- Chasse-sur-Rhône
- Chonas-l'Amballan
- Chuzelles
- Condrieu
- Estrablin
- Eyzin-Pinet
- Jardin
- Les Côtes-d'Arey
- Les Haies
- Loire-sur-Rhône
- Luzinay
- Meyssiez
- Moidieu-Détourbe
- Pont-Évêque
- Reventin-Vaugris
- Saint-Cyr-sur-le-Rhône
- Saint-Romain-en-Gal
- Saint-Sorlin-de-Vienne
- Sainte-Colombe
- Septème
- Serpaize
- Seyssuel
- Tupin-et-Semons
- Vienne
- Villette-de-Vienne

Les stations d'épuration

- Chasse-sur-Rhône
- Eyzin-Pinet
- Les-Côtes-d'Arey
- Les Haies
- Longes
- Meyssiez
- Reventin-Vaugris
- Trèves

Les déchèteries

- Ampuis
- Chasse-sur-Rhône
- Pont-Évêque
- Vienne
- Villette-de-Vienne

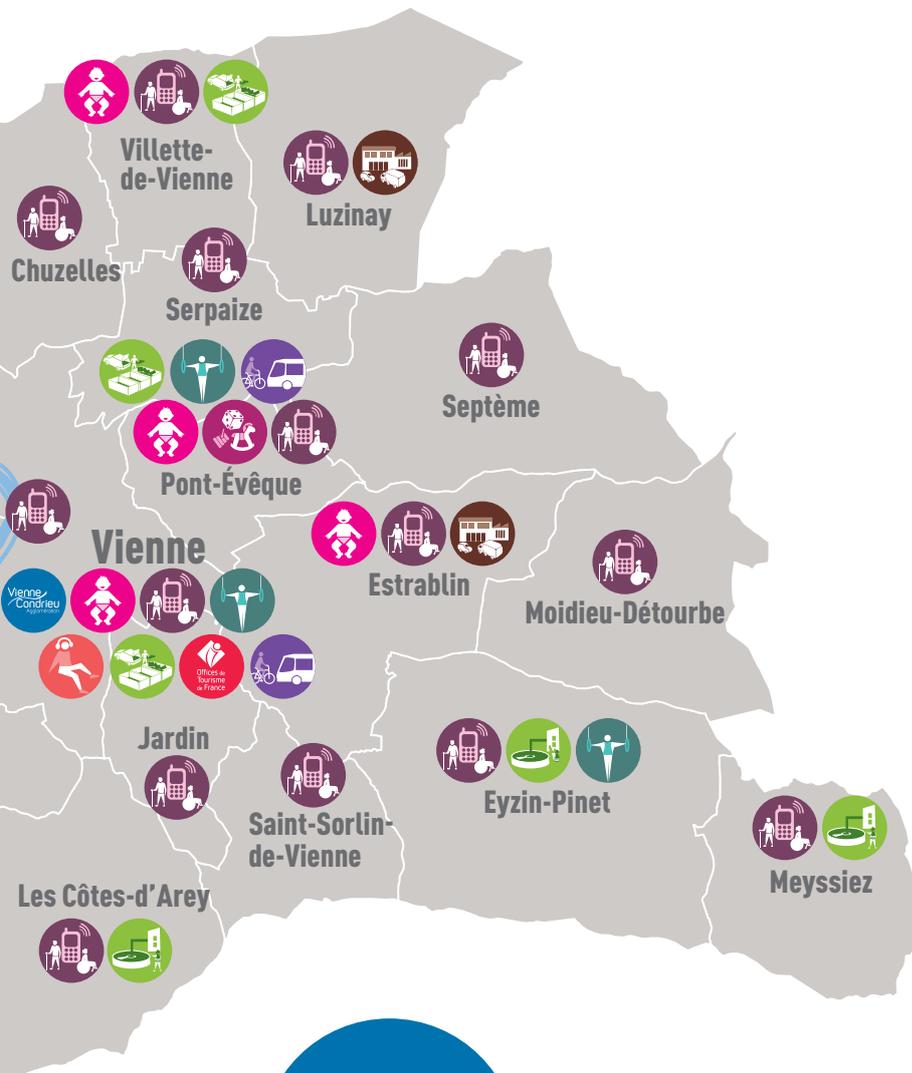


Jeunesse

- **Vienne** > Relais Oxyjeunes
- **Condrieu** > Espace Jeunesse



communautaires



Siège social
• Vienne

Accueils touristiques

- **Vienne**
> Pavillon du Tourisme
- **Condrieu**
> Bureau Information Tourisme
- **Saint-Romain-en-Gal**
> Bureau Information Tourisme



Équipements transports

- **Pont-Évêque**
> Dépôt de bus / Plateforme de mobilité
- **Vienne**
> Maison de la mobilité



Zones d'activités en cours de commercialisation

- **Zone du Rocher** à Estrablin
- **Zone de la Noyerée III** à Luzinay
- **Zone des Platières** à Chasse-sur-Rhône
- **Zone Industriolo-portuaire** de Loire-sur-Rhône / Saint-Romain-en-Gal
- **Zone du Chalet** à Échalas



Les équipements Sportifs

- **Pont-Évêque**
> Gymnase du collège Brassens
> Piste de bi-cross
- **Reventin-Vaugris** > Stand de tir
- **Saint-Romain-en-Gal**
> Gymnase
> Halle Sportive
> Piste d'athlétisme
> Terrain de foot et de rugby en synthétique
- **Seyssuel** > Gymnase collège Grange
- **Vienne**
> Boulodrome
> Gymnase du collège de l'Isle
> Gymnase des Portes de Lyon
> Salles spécialisées de Vaganay

Les activités aquatiques

- **Eyzin-Pinet** > Piscine Lucien Millet
- **Saint-Romain-en-Gal**
> Stade Nautique
> Ponton de l'Île Barlet

Le Président



Thierry Kovacs
Président
► Vienne

Les membres du bureau

Les 15 Vice-présidents



Virginie Ostojic
1^{re} vice-présidente en charge des transports
► Saint-Romain-en-Gier



Isidore Polo
2^e vice-président en charge de l'environnement, de l'air, de l'énergie et du climat
► Saint-Sorlin-de-Vienne



Martine Faïta
3^e vice-présidente en charge du développement économique
► Pont-Évêque



Gérard Banchet
4^e vice-président en charge de l'administration générale et du personnel
► Ampuis



Marielle Morel
5^e vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire
► Chuzelles



Sylvain Laignel
6^e vice-président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la réussite éducative
► Estrablin



Christiane Jury
7^e vice-présidente en charge de la commande publique
► Échalas



André Masse
8^e vice-président en charge des finances
► Sainte-Colombe



Lucette Girardon-Tournier
9^e vice-présidente en charge de la petite enfance
► Chonas-l'Amballan



Alain Clerc
10^e vice-président en charge de l'assainissement
► Septème



Thérèse Corompt
11^e vice-présidente en charge de la politique sociale de l'habitat, de la jeunesse, de la santé et de la téléalarme
► Condrieu



Guy Martinet
12^e vice-président en charge du haut débit et des grandes infrastructures
► Loire-sur-Rhône



Marie-Pierre Jaud-Sonnerat
13^e vice-présidente en charge du tourisme
► Saint-Romain-en-Gal



Frédéric Belmonte
14^e vice-président en charge de l'agriculture
► Seyssuel



Christian Janin
15^e vice-président en charge de la voirie communautaire
► Eyzin-Pinet

Les conseillers communautaires



Manuel Belmonte
conseiller communautaire
► Vienne



Christophe Bouvier
conseiller communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Jean-Yves Curtaud
conseiller communautaire
► Vienne



Alexandra Deruaz-Pepin
conseillère communautaire
► Vienne



Daniel Paraire
conseiller communautaire
► Vienne



René Pasini
conseiller communautaire
► Pont-Évêque



Herminia Privas
conseillère communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Laurence Lemaître
conseillère déléguée en charge des modes doux de déplacements
► Les Haies



Bernard Louis
conseiller délégué en charge de la gestion des déchets
► Villette-de-Vienne



Christophe Charles
conseiller délégué en charge du développement et de la rénovation de l'habitat - gens du voyage
► Luzinay



Pascal Chaumartin
conseiller délégué en charge du commerce et de l'artisanat
► Vienne



Claudine Perrot-Berton
conseillère déléguée en charge de la communication institutionnelle
► Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Thierry Quintard
conseiller délégué en charge du handicap et de l'accessibilité
► Jardin



Michel Thommès
conseiller délégué en charge des espaces naturels, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre l'ambrosie
► Les Côtes d'Arej



Annick Guichard
conseillère déléguée en charge des événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
► Trèves



Gérard Lambert
conseiller délégué en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
► Moidieu-Détourbe



Lucien Bruyas
conseiller délégué en charge des circuits courts en agriculture
► Longes



Stéphane Plantier
conseiller délégué en charge de l'informatique dans les écoles
► Meyssiez



Max Kéchichian
conseiller délégué en charge des équipements sportifs communautaires
► Serpaize



Pascal Gerin
conseiller délégué en charge de l'assainissement non collectif
► Tupin-et-Semons



Bernard Linage
conseiller délégué en charge des stations d'épuration
► Vienne



Claude Bosio
membre du bureau
► Chasse-sur-Rhône



Blandine Vidor
membre du bureau
► Reventin-Vaugris



Bernard Catelon
conseiller communautaire
► Condrieu



Michèle Cédric
conseillère communautaire
► Vienne



Mari Carmen Conesa
conseillère communautaire
► Vienne



Patrick Curtaud
conseiller communautaire
► Vienne



Michèle Desestret-Fournet
conseillère communautaire
► Vienne



Annie Dutron
conseiller communautaire
► Vienne



Claire El Boukili-Mallein
conseillère communautaire
► Vienne



Jean-François Merle
conseiller communautaire
► Vienne



Adrien Rubagotti
conseiller communautaire
► Vienne



Maryline Silvestre
conseillère communautaire
► Vienne



Jacques Thoizet
conseiller communautaire
► Vienne



Jean-André Thomassy
conseiller communautaire
► Pont-Évêque

Les suppléants

Les communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire ont un suppléant.

Richard Bonnefoux
AMPUIS

Claude Bonnel
LES HAIES

Jean-Pierre Bouvier
MEYSSIEZ

Michel Charmet
TRÈVES

Virginie Couchoud
VILLETTE-DE-VIENNE

Janine Crivelli
SERPAIZE

Martin Daubrée
TUPIN-ET-SEMONS

Marcelle Delphis
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE

Patricia Desroches
SEPTÈME

Michel Douard
LOIRE-SUR-RHÔNE

Jean Fourdan
SAINTE-COLOMBE

Fernand Furst
ÉCHALAS

Roland Gasparini
REVENTIN-VAUGRIS

Alain Gerbaud
SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Alain Granados
CHUZELLES

Sophie Guibouret
MOIDIEU-DETOURBE

Christèle Mention
LES-COTES-D'AREJ

Virginie Novotny
SEYSSUEL

Anne Pellegrini
LUZINAY

Jean-Jacques Plasson
CHONAS-L'AMBALLAN

Michèle Ponce
ESTRABLIN

Julien Rêze
SAINT-ROMAIN-EN-GIER

Catherine Souchon
EYZIN-PINET

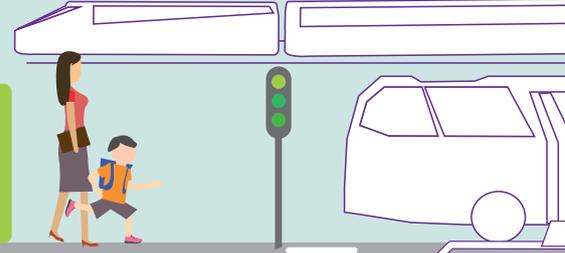
Didier Teste
LONGES

Gilbert Vaudaine
SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE

Evelyne Ziboura
JARDIN

Les compétences

Petite Enfance



Service de téléalarme



Transport,
Modes doux de déplacement,
Plan de déplacements urbains

Action sociale
d'intérêt
communautaire :
jeunesse



Programme Local
de l'Habitat

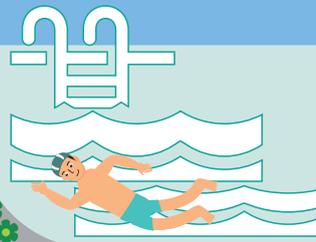


Aménagement de l'espace,
Plans Locaux d'Urbanisme

Équipements
culturels et
sportifs d'intérêt
communautaire



Le Rhône



Eaux pluviales,
eaux de
ruissellement,
gestion
des rivières,
prévention des
inondations



Gestion des déchets



ances

Développement économique / Emploi

Développement du très haut débit

Voirie communautaire

Soutien à l'agriculture locale

Rayonnement communautaire : festival Jazz à Vienne et soutien à plusieurs manifestations d'intérêt communautaire

Tourisme

Air Énergie Climat

Assainissement collectif / non collectif

Politique de la ville, plan local d'insertion par l'économie

Offices de Tourisme de France

Les grands principes budgétaires et fiscaux de Vienne Condrieu Agglomération



Où vont vos impôts locaux ?

Les impôts locaux sont destinés aux collectivités locales : régions, départements et communes, mais aussi aux établissements publics comme la communauté d'agglomération.

Ainsi, Vienne Condrieu Agglomération peut percevoir une part des impôts des ménages : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. Elle perçoit également la totalité de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Chaque collectivité vote des taux d'imposition servant au calcul de l'impôt, mais ne définit pas les bases de calcul.



• **La taxe d'habitation** est calculée selon la valeur locative de votre logement fixée par le service du cadastre et selon le taux voté par l'agglomération.

Les bases de calcul reposent sur :

- > la surface du logement ainsi que ses caractéristiques
- > le nombre de personnes à charge
- > les revenus des occupants

Les valeurs locatives cadastrales augmentent chaque année suite à une revalorisation automatique, ce qui peut augmenter votre taxe alors que le taux n'a pourtant pas changé.



• **La taxe foncière sur le non bâti**, payée par les propriétaires de terrain, est calculée en fonction du revenu cadastral et du taux voté par Vienne Condrieu Agglomération.



• **La taxe foncière sur le bâti** est payée par les propriétaires. Elle est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale et selon le taux voté par l'agglomération. Vienne Condrieu Agglomération ayant retenu un taux de 0%, ne perçoit pas de foncier bâti.



• **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est payée par les propriétaires assujettis à la taxe foncière sur le bâti. Elle est calculée de la même manière.

* Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (en faveur des collectivités à faibles ressources)

Comment fonctionne un budget ?

Le budget de Vienne Condrieu Agglomération est voté par les élus communautaires (représentants des 30 communes de l'agglomération), dans le cadre défini par la loi.

Le budget de Vienne Condrieu Agglomération, comme celui des communes, doit être en équilibre : les dépenses ne peuvent être supérieures aux recettes. Le budget se décompose en deux parties : un budget d'investissement et un budget de fonctionnement.

Fiscalité

Les nouveaux taux d'imposition

La fusion de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de ViennAgglo ainsi que l'intégration concomitante de la commune de Meyssiez ont nécessité la définition de nouveaux taux d'imposition à l'échelle du nouveau périmètre.

Les nouveaux taux appliqués sur le périmètre de Vienne Condrieu Agglomération garantissent une neutralité fiscale pour le contribuable ménage et permettent d'assurer à la nouvelle communauté d'Agglomération un produit fiscal équivalent à celui de 2017.

Pour les entreprises, une harmonisation des taux de la Cotisation Foncière des Entreprises sur 6 ans est mise en place afin que ceux-ci convergent vers le taux d'imposition délibéré par Vienne Condrieu Agglomération.

Fixé à 25,89%, ce taux reste l'un des plus bas de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

	Pour les habitants	AVANT	APRÈS
	Communauté de communes de la Région de Condrieu	10,71 %	Vienne Condrieu Agglomération 7,81 %
	ViennAgglo	7,81 %	
	Meyssiez (intercommunalité de rattachement : Bièvre Isère)	8,04 %	
	Communauté de communes de la Région de Condrieu	17,83 %	Vienne Condrieu Agglomération 2,52 %
	ViennAgglo	2,52 %	
	Meyssiez (intercommunalité de rattachement : Bièvre Isère)	3,10 %	
	Communauté de communes de la Région de Condrieu	3,07 %	Vienne Condrieu Agglomération 0,0 %
	ViennAgglo	0 %	
	Meyssiez (intercommunalité de rattachement : Bièvre Isère)	0,325 %	
	Communauté de communes de la Région de Condrieu	32,51 %	Vienne Condrieu Agglomération 25,89 %
	ViennAgglo	24,67 %	
	Meyssiez (intercommunalité de rattachement : Bièvre Isère)	24,73 %	

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Dans le cadre de la fusion, la TEOM est instituée sur l'ensemble du périmètre intercommunal à compter de 2018. 3 zones de perception définies au regard du service et des coûts constatés sont instaurées :

Zone 1 : pour les 18 communes de l'Isère

Zone 2 : pour Saint-Romain-en-Gal

Zone 3 : pour les 11 communes du Rhône hors Saint-Romain-en-Gal

Dans le cadre de la stratégie fiscale définie à l'échelle du nouveau périmètre, le taux de la TEOM doit permettre le financement intégral du coût de la compétence collecte et traitement des déchets.

L'application d'un taux de TEOM couvrant la totalité du coût du service permet concomitamment de ne pas augmenter les taux intercommunaux de taxe d'habitation et de taxes foncières.

AVANT LA FUSION			
Communes de l'Isère y compris Meyssiez	Saint-Romain-en-Gal	Commune du Rhône (hors Saint-Romain-en-Gal)	
9,71 %	5,31 %	4,00 %	
APRÈS LA FUSION			
Communes de l'Isère y compris Meyssiez	Saint-Romain-en-Gal	Commune du Rhône (hors Saint-Romain-en-Gal)	Condrieu
9,71 %	6,31 %	8,00 %	6,00 %

Pour la commune de Condrieu, un lissage du taux de TEOM sur 2 ans est appliqué (6% en 2018, 8% en 2019).

Pour la commune de Saint-Romain-en-Gal, la fermeture de la décharge se traduit par une mise à niveau du taux de TEOM qui s'étale sur 4 ans.

**Vienne Condrieu
Agglomération**

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antares
BP 263
38217 Vienne Cedex

Tél. : 04 74 78 32 10

Mail : info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'accueil est ouvert :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- le vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h



Retrouvez-nous sur



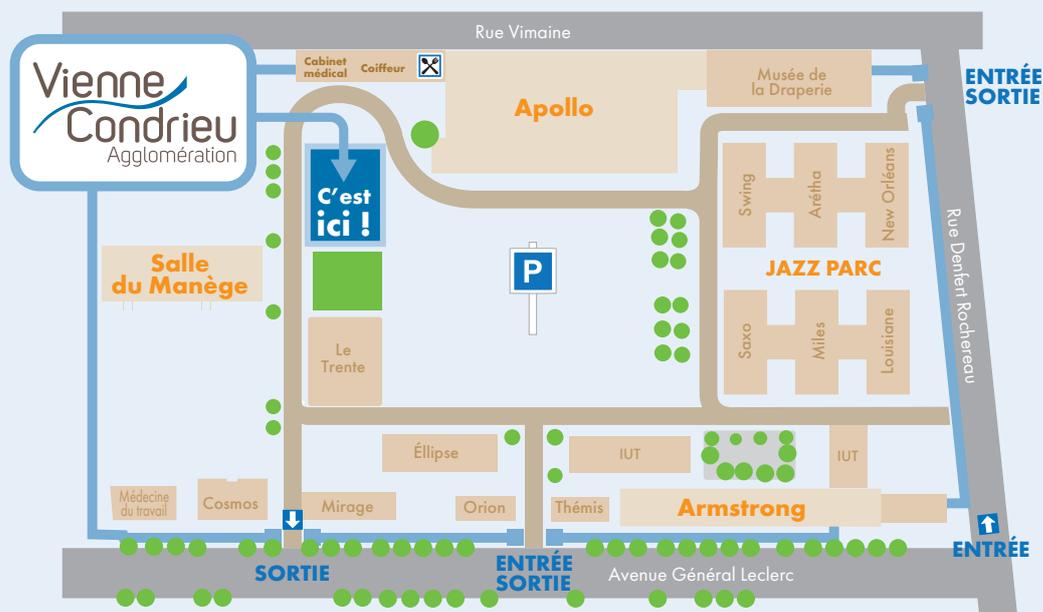
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Vienne Condrieu Agglomération



Se repérer
à l'Espace
Saint-Germain
Vienne



Mais aussi...

Espace Jeunesse

15, rue des Granges
69420 Condrieu

- du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- le vendredi de 9h à 12h